

Adoption de l'avant-projet de Charte par le Comité syndical du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

Après près de deux années de concertation, l'avant-projet de charte a été adopté lundi 4 mai 2009 par le Comité syndical statutaire, à l'issue de la tenue d'une réunion extraordinaire du Comité syndical élargi réunissant l'ensemble des 62 communes faisant partie du périmètre d'études et engagées dans le processus de révision de la Charte.

Cette adoption correspond à une étape essentielle dans la procédure de révision ; en effet, l'avant-projet va être transmis pour avis intermédiaire dans les prochaines semaines à l'Etat via le Conseil régional. L'Etat saisit pour cet examen la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux et le Conseil National de la Protection de la Nature. Des ajustements seront apportés dans les mois prochains sur la base du document examiné ce lundi. Il sera ensuite soumis à enquête publique.

Trois amendements majeurs ont été adoptés portant sur :

- le plafonnement de la croissance démographique dans le futur territoire du Parc,
- la mise en œuvre d'une politique raisonnée de densification des espaces déjà construits - ceci afin de lutter fermement contre la consommation d'espaces naturels et agricoles -,
- l'adaptation des dispositions du SDRIF sur le logement social aux communes rurales.

Ces amendements répondaient à l'attente de plusieurs communes et associations soucieuses d'une mise en application réaliste de la Charte, conciliant besoins en logements, objectifs du Grenelle et protection d'un territoire fragile.

Le projet a été adopté à la quasi- unanimité (1 voix contre et 4 abstentions). Les textes des amendements sont consultables sur le site Internet du Parc. L'avant-projet amendé sera disponible en ligne à partir du 15 mai.